

## Règlement et fonctionnement des ateliers du Comité Loire-Atlantique, saison 2025-26

**Pour participer aux ateliers, il est obligatoire d'être adhérent et à jour de sa cotisation annuelle (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)**  
<http://soutenir.franceparkinson.fr/adherer/>

Les ateliers sont ouverts aux adhérents France Parkinson, qu'ils soient malades ou aidants, sans aucun critère d'âge. Ils fonctionnent de fin septembre à la mi-juin, hors vacances scolaires et jours fériés, selon un calendrier établi pour chaque atelier. Ces calendriers sont validés par les animateurs et animatrices avant d'être envoyés aux adhérents qui s'inscrivent pour une nouvelle saison.

Certains ateliers de 14 semaines sont en alternance entre eux (qi gong et gym douce à Nantes), leur coût est moitié moins que les autres ateliers de plus de 20 semaines. Pour découvrir les ateliers, les nouveaux adhérents ont la possibilité de faire un essai gratuit de l'atelier de leur choix.

Les ateliers sont encadrés par des professionnels qui s'engagent avec nous par convention pour une année entière, et les participants par leur engagement financier annuel, permettent le bon fonctionnement et la pérennité de ces ateliers.

**Nouveau :** Le comité 44 vous apporte plus de soutien. Il prend en charge : **60 %** du coût pour les personnes seules et **70 %** pour les

duos et ceci grâce au soutien financier de la conférence des financeurs de la Loire atlantique et d'une partie de vos cotisations. N'hésitez pas à vous inscrire aux ateliers de votre choix

**Le règlement des prestations :** Le règlement se fait par l'envoi de trois chèques (un par trimestre), remis lors de l'inscription en septembre et encaissés en fin de chaque trimestre. A noter que ce forfait tient compte des absences éventuelles. Un trimestre commencé et un trimestre payé entièrement. Donc, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de grave blessure ou d'une longue hospitalisation. Les chèques sont à établir à l'ordre de France Parkinson et envoyés à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Les prix des différents ateliers sont indiqués sur la fiche d'inscription jointe avec ce règlement.

L'adhésion annuelle à France Parkinson, s'élève à **24,00 €** pour une personne seule et **36,00 €** pour un duo, par année civile, montants déductibles à 66% de l'impôt. Cette adhésion garantit une assurance aux participants pour les activités proposées. (Ateliers, sorties, rencontres, etc..).

Pour adhérer, demander le bulletin d'adhésion ou aller sur le site suivant : <http://soutenir.franceparkinson.fr/adherer/>

Jean Paul Monfort, délégué du comité 44